|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fédération Française De Pétanque et Jeu Provençal** |  |  |
| Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports |  |  |
| COMITE REGIONAL DU GRAND EST |  |  |
| COMITE DES VOSGES |  |  |
| Maison des associations - entrée 12 - 88000 EPINAL |  |  |

 |  |

**Commission des compétitions**

Réunion en date du 14/10/2022.

Membres présents : **Allan ABDELFADI, Daniel BENOIT, Bernard BICHOTTE, Yvon PAPELIER,**

**Sylvie MERY, Linda LARUE, Nicolas PIQUARD.**

Membres excusés ; **Yannick MERY. Mireille DEPAOLI.**

* **CDC**: Tous les C.D.C sont laissés en l’état actuel (au niveau des divisions). C.D.C Provençal en 2023, en fonction des équipes inscrites, on étudiera la possibilité de de créer une seconde division. Cette année il faut faire une finale pour départager les vainqueurs des 2 groupes.

Le dossier sera revu fin décembre).

* **Championnat tir de précision** 2023, dates retenues le **05/02/23** et le **26/02/23.**
* **Concours**: Pour qu’un club puisse avoir 3 concours dans l’année, il serait souhaitable qu’il ait un arbitre. Les clubs disposant d’un arbitre au sein de leur club seront prioritaires pour obtenir un 3ème concours dans la saison.
* **Règlements des Grands prix des aînés** (vétérans en 2023), les parties s’arrêteront à **12H30** et reprendront à **14H00**.

Décisions prise lors du vote ; **7 voix pour**.

* Classement : Voir proposition de Daniel.

Les équipes qui gagnent les 5 parties seront classées en premier en tenant compte du goal-average acquis au cours des 5 parties. Tout comme les gagnants des 4 et 3 parties.

Les parties arrangées ou les scores erronés, feront l’objets d’un rapport devant la commission de discipline.

* **Les concours vétéran**s ne pourront être organisés qu’avec un minimum de **9** équipes, sinon ils ne rentreront pas dans le classement. Les concours vétéran se dérouleront du **15 Mars** au **15 Octobre**. Les clubs dont les joueurs vétérans ne participent pas aux concours extérieurs, ne seront pas prioritaire pour organiser des concours vétérans.

Pour le reste du règlement voire les propositions des Daniel.

Une ligne est rajoutée pour l’attribution des points ; Que seule les équipes ayant gagnées 2 parties marqueront des points.

Lors du championnat et des trophées Vétéran, un concours vétérans est organisé l’après-midi en parallèle. Afin de ne pas pénaliser les équipes encore qualifiées, vainqueur, finaliste, perdant demi et perdants 1/4 marqueront des points pour la coupe des Vosges (10 ;8 ;6 ;4).

* **CDC** : Sur proposition de Daniel, attribuer les journées de C.D.C, aux club disposants d’un nombre suffisant de terrains pour faire un regroupement de plusieurs groupes.
* Pour l’organisation des championnats, les clubs organisateurs devront avoir des installations adéquates surtout au niveau des sanitaires.
* Concours Hivernaux : Seniors ou vétérans : Daniel propose un règlement pour encadrer ces concours : rejeté à la majorité. Néanmoins, ces concours ne devront pas reprendre avant la fin des concours officiels.
* **Récompenses** : pour les équipes ou joueurs championnes ou champions lors des championnats des Vosges, ce sera toujours un trophée.
* Fin de la réunion 20H00.

 Le Rapporteur de la séance.

 B. BICHOTTE